

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 7 Septembre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h25.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Anthony POULIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : Mme Catherine THIEBAUT

Procurations de vote :

Mandants : A. POULIN

Mandataires : F. PRESSE

Julienne Javel - Soutien 2017 à l'action « 30 000 paniers solidaires »

Rapporteur : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant BP 2017 : 50 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 1 650 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2015-2020, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'association JULIENNE JAVEL a mis en place des actions visant à favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis et de favoriser le lien social. Il est donc proposé de soutenir cette action à hauteur de 1 650 €.

I. Objectifs de l'action

Cette action, menée depuis 2010, vise à favoriser l'accès à une offre régulière de légumes biologiques distribués en circuit court à des personnes défavorisées. En application de la Charte du Réseau Cocagne, les Jardins de Cocagne s'engagent à « favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis ».

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

II. Le Projet

A/ Origine du projet

Les publics visés sont des personnes orientées par des structures de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle ou des associations d'aide alimentaire au regard de critères de ressources (quotient familial, reste à vivre, bénéficiaires de minima sociaux...). Ces bénéficiaires seront des habitants du grand Besançon. D'autres critères sont aussi pris en compte par les prescripteurs (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes en difficultés d'insertion, familles monoparentales, jeunes vivant en couple, personnes en contrat d'insertion etc.). Une attention particulière est portée aux personnes en recherche d'emploi et relevant de l'insertion par l'activité économique souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Alimentation et Insertion, relevant du Programme National pour l'Alimentation et du Programme National Nutrition Santé.

1. Un tarif modéré

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier hebdomadaire de légumes à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents du Jardin de Cocagne.

Une partie du prix du panier sera prise en charge par des partenaires publics via le Réseau Cocagne (50 % du prix du panier), une seconde partie par des partenaires publics ou privés locaux mobilisés par les Jardins (20 % du prix du panier). La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines (objectif de 1 410 paniers distribués pour l'année).

Un panier de légumes revient à 2,58 € pour le bénéficiaire. Le prix réel est de 8,43 €.

2. Un accompagnement

Le coût n'étant pas le seul frein pour l'accès à des produits frais de qualité, il s'agit également d'accompagner les adhérents bénéficiaires de l'opération, par des actions pédagogiques, pour consommer durablement des légumes frais. Cette opération vise ainsi à conduire les bénéficiaires vers l'autonomie alimentaire.

L'accompagnement sera mis en place par les Jardins de Cocagne et il s'articulera autour de plusieurs actions complémentaires :

- un atelier cuisine d'une durée de 5 heures (9h – 14h) sera animé une fois par mois à la Maison de Quartier de Planoise : il s'agira de sensibiliser les participants à une alimentation saine et variée en cuisinant des légumes et des plantes aromatiques des Jardins de Cocagne (9 ateliers seront à programmer d'avril à décembre),
- des visites des Jardins, des cueillettes de fruits, de la fabrication de Nectars,
- une sensibilisation sur les choix de consommation Il est attendu que les personnes orientées soient partantes pour participer, au moins en partie, aux actions qui leur sont proposées. En effet, il ne s'agit pas d'une action qui vise uniquement l'aide alimentaire, mais bien également l'éducation alimentaire et la création de lien social sur un quartier.

A l'issue des visites des Jardins, il pourra être proposé des rencontres individuelles à des personnes en recherche d'emploi relevant de l'insertion par l'activité économique afin de leur proposer un parcours d'insertion soit au sein des Jardins de Cocagne ou au sein d'une autre structure d'insertion par l'activité économique.

B/ Objectifs de l'action 2017 :

- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle,
- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité : manger sain, varié et économique,
- savoir choisir ses produits,
- lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience,

Cette action touche des publics RSA, des jeunes, mais également des enfants dont les familles sont bénéficiaires. Les objectifs sont les mêmes pour l'ensemble des publics visés.

C/ Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté etc.

Une attention particulière sera portée au public en difficulté d'insertion professionnelle notamment les bénéficiaires du RSA.

Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS : soutien financier et orientation des ménages,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Maison de quartier Mandela : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire,
- Les Francas du Doubs : point de dépôt des paniers,
- Prévention spécialisée : à solliciter sur l'orientation de jeunes.

La CAGB, le CCAS et le Département du Doubs ont déjà soutenu en 2016 cette opération. Le bilan de l'action 2016 s'est avéré très positif pour les familles concernées et représente une vraie alternative à l'aide. En 2016, 32 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires pour 58 personnes.

III. Demande de subvention

<u>Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à</u>	14 193 €
Montant pris en charge par le réseau Cocagne :	5 640 €
Participation des bénéficiaires :	3 638 €
Participation bénéficiaire adhésion :	165 €

Sollicitations :

Conseil départemental :	900 €
CCAS de Besançon :	900 €
MSA :	550 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	1 650 €
Réseau Cocagne	750 €

L'association JULIENNE JAVEL sollicite une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 1 650 €.

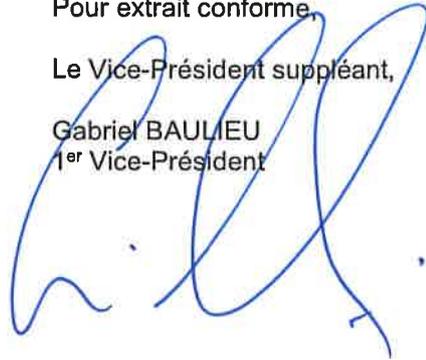
Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien financier du Grand Besançon à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 1 650 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 SEP. 2017



Contrôle de légalité